



## Rapport sur le préavis municipal no 15/22

### Comptes de l'exercice 2021

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 43, 103-108, du Règlement du Conseil communal, de l'article 40 LC et 34,35,36 RCom, la Commission de gestion (CG) composée de Mmes Fabienne Zingg et Laurence Christen, de MM. Blaise Cartier, Rémy Cochet, Sébastien Rumley et présidée par M. Hervé Durnat, s'est réunie à 12 reprises. Elle a procédé à l'analyse et à la vérification des comptes. Ce travail a été réalisé d'entente entre les Commissions des Finances (CoFin) et la CG. La CoFin s'est attachée à l'aspect global des comptes, à la comparaison entre les résultats et le budget, ainsi qu'à l'analyse de la politique financière de la Municipalité. Le travail de la CG a été davantage basé sur le détail des comptes (vérification, imputation, tenue des comptes, pièces comptables, etc.).

L'ensemble des classeurs des factures de l'exercice 2021 ainsi que le Grand Livre 2021 ont été mis à disposition de la CG lors de (notre) sa séance du 9 mai 2022. Au vu de la quantité importante des écritures, les contrôles ont été effectués par pointage, ou par objets spécifiques. Une partie des factures des comptes généraux ainsi que le Grand Livre ont été vérifiés.

Sur la base de ces documents, la CG a établi une liste de questions, à laquelle elle a ajouté des questions émanant de membres du conseil. La liste a été transmise à la Municipalité qui y a répondu par écrit. Ces questions-réponses composent l'essentiel de ce rapport. A leur suite, ce rapport contient quelques observations générales de la CG, un commentaire sur le rapport de la fiduciaire, ainsi que sur le rapport de la CoFin.

#### QUESTIONS-REPONSES SUR LES COMPTES, PAR DIRECTION (DICASTERE)

##### ADMINISTRATION GENERALE & RELATIONS EXTERIEURES, URBANISME

---

##### Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique

##### **Compte 100.3001 - Rétribution des autorités : Quelle est la raison de cette forte hausse ?**

*Il n'y a pas de forte hausse globalement si l'on considère l'ensemble des comptes. Pour rappel, le changement d'indemnisation des Autorités dès le 1er juillet 2021 implique qu'il n'y a plus de vacations et une indemnité fixe unique (voir préavis 4/21).*

##### **Compte 101.3001 - Rétribution des autorités : La hausse est-elle conforme aux montant votés sur 6 mois ?**

*Oui*

##### **Compte 110.3185 – Il y a de nombreuses opérations concernant ProArchives. Est-ce qu'un compte dédié sera ouvert dans le futur ?**

*Les détails du compte 110.3185 sont indiqués dans le budget en principe.*

**411.3187 Les charges payées au STI sont de 49'022. Les revenus correspondant, facturés aux habitants (compte 411.4313) sont eux de 70'640.95. La différence de 20'000 couvre-t-elle la charge communale de travail ?**

*Le différentiel entre charges et revenu en matière de Police des Constructions ne suffit pas complètement à couvrir la charge de travail communal. Certaines prérogatives en matière de police des constructions, comme les abattages d'arbres ou les autorisations en matière de panneaux solaires, font l'objet d'une facturation sans lien direct avec le travail effectif.*

*Par ailleurs, le personnel administratif en charge de la Police des Constructions a également d'autres missions à son cahier des charges en lien avec l'ensemble des dossiers du service Urbanisme. Il n'est pas possible à ce stade de quantifier les heures des employés communaux, la commune n'ayant pas un processus de comptabilisation des heures effectuées par projets.*

---

**ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE**

---

**Alice DURGNAT-LEVI, Municipale**

**Compte 320.3146 - Entretien des forêts : A quoi correspond la participation de la DGE ?**

*Entre la Route de l'Etraz et le Pont Farbel, la forêt est classée comme forêt de protection. L'ensemble de ce secteur est en main privée. En 2020, cette zone était cependant passablement dégradée et les bois tombant dans le lit du cours d'eau représentaient de réels dangers pour les infrastructures, dont le barrage hydroélectrique de la SEIC. C'est pourquoi, les coupes d'arbres d'un volume de 138m<sup>3</sup> ont été considérées nécessaires par le Garde-forestier, qui a coordonné les travaux (13'400 CHF). La DGE subventionne à hauteur du montant des travaux - nous sommes commune boursière - ou plus exactement l'entier des travaux déduction faite des bénéfices que nous faisons dans le cadre de la vente de bois (environ 3'800 CHF).*

**Compte 140.3185 Honoraires et frais d'expertises, études diverses. Facture TQE introuvable dans les classeurs**

*Commentaire de la CG : les pièces correspondantes ont été remises à la CG.*

**520.3522 D'où vient la forte augmentation de ce compte par rapport à 2020 ?**

*Budget 2020 : 512'000*

*Comptes 2020 : 226'890. Différence : 285'105.*

*Pourquoi ? Car la facture de CHF 481'000 pour l'écolage Marens a été payée intégralement sur 2019 (si facturation par année civile, il y aurait eu une répartition de CHF 280'000.- sur 2020). La facturation 2021 a été faite au 1S21 pour la période de janvier à juillet 2021. Voir commentaire dans les comptes 2020. Il y a donc eu un changement de pratique en 2021 mais c'est sur l'année 2020 que la différence s'est vue.*

---

**BÂTIMENTS, SECURITE, CULTURE ET SOCIETES LOCALES**

---

**Igor DIAKOFF, Municipal**

**Compte 350.3123 Achat et consommation d'électricité : Quelle est la raison de cette différence ?**

*Ce compte est impacté par la reprise du compteur électrique qui était précédemment à la SDP (+CHF 1'900.-), d'une utilisation accrue du Vieux Pressoir par le centre de jeune (+ CHF 1'200.-) plus augmentation des coûts de l'électricité.*

**Compte 352.3123 Achat et consommation d'électricité : Quelle est la raison de cette différence ?**

Ce compte est impacté par le chauffage électrique temporaire mis en place pour la PAC (+env. 5'400.-) + augmentation des coûts de l'électricité.

**Compte 352.3141 - Entretien des bâtiments : Les coûts relatifs au problème de PAC seront-ils pris en charge par le fournisseur ?**

Non, le délai de garantie est dépassé.

Commentaire: La CG se demande si tout a été entrepris pour imputer ces frais à l'un ou l'autre fournisseur (assurance, prestataire de maintenance).

**Comptes 350 à 355 - Plusieurs postes d'états des lieux énergétiques, restaurations, réfections etc. sont non faits en 2021. Pour quelle raison ?**

- 350.3185 CECB+ pour le Vieux Pressoir et le Fournil n'ont pas été commandé (+CHF 9'000.-).
- 351.3141 Réfection des volets de la maison Fischer non réalisé. Reporté en 2022 car besoin de validation du service de l'urbanisme (+13'000.-)
- 352.3124 En 2020, les prix étaient bas (70.-/100 l). Nous en avons profité pour remplir les cuves presque au max (2 x 40'000 litres). Vers la fin de l'été 2021, les coûts sont remontés. Nous avons pris le pari d'attendre une baisse avant de commander car les cuves étaient suffisamment pleines pour tenir. Malheureusement, les prix ont depuis flambé.
- 352.3133 Le Conseil Communal avait amendé un montant de CHF +15'000.- pour prévenir du COVID. Montant qu'il n'a pas été nécessaire de dépenser.
- 352.3154 Remplacement de la PAC
- 353.3141 Temple – restauration de l'horloge non fait. Reporté en 2022
- 353.3141 Temple - restauration de l'installation des cloches non fait. Reporté en 2022
- 355.3141 Administration Communale – Optimisation du réseau de ventilation du Tea-Room suite audit non-fait
- 355.3141 Administration Communale – Electrification des stores au greffe non fait
- 355.3185 CECB+ pour les Morettes n'a pas été commandé (+CHF 8'000.-).

**Comptes 353.3123.010 – électricité temple. 3000 frs d'électricité ? L'écriture 43685 18214.3 (2'370.-) a probablement été imputée au temple par erreur (plutôt la Place ?)**

Erreur comptable : Une facture de CHF 2'370.- aurait dû être dans le 355.3123 et non le 353.3123

**Compte 352.3141.024 Cantine scolaire + 3 classes entretien des bâtiments. Alvazzi, réparation machine. Facture introuvable dans les classeurs**

Commentaire: La CG déplore qu'aucune réponse n'ait été apportée à cette question. C.f. commentaire fait dans le rapport sur le rapport de gestion au sujet de la gestion du sinistre de la PAC.

**FINANCES, INFORMATIQUE, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DES HABITANTS****Jean de WOLFF, Municipal****Compte 200.3189 Frais divers, travaux exécutés par des tiers. Pierre Busset (conseiller en finances communales) – 8 déplacements de Vers l'Eglise. Ne pouvons-nous pas prendre quelqu'un plus près ?**

Monsieur Busset réside officiellement bien à Vers l'Eglise, il n'a pas facturé ses trajets depuis Vers l'Eglise, mais depuis Pully où il travaille, soit 120 km par aller-retour.

Commentaire: selon la CG, la distance est plutôt de 80 km pour Pully-Prangins.

**Compte 355.3182.006 Centre communal des Morettes frais de téléphones. A quoi ces frais importants sont-ils dus ?**

Les frais de téléphones et Internet sont facturés par Swisscom en fonction du lieu de l'installation physique de l'équipement qui diffère du lieu de consommation du service. Les services facturés par Swisscom couvrent d'une part les 4 bâtiments où il y a des équipements et des connexions soit à 1) ch. En Purian 7 2) Rue de la Gare 15B, 3) Salle communale, 4) la Place 2A, 1197 Prangins. La ventilation des coûts faite dans les comptes entre Administration communale et Centre communal des Morettes ne correspond pas à la consommation faite de services téléphoniques et Internet de ces deux bâtiments.

**Jean-Marc BETTEMS, Municipal****Comptes 430 à 461 - Même question pour les travaux non réalisés. Quelle part est reportée sur 2022 et quelle part a été abandonnée ?**

Commentaire: La CG a obtenu toutes les informations nécessaires.

**Compte 431.3143 Entretien de l'éclairage public. Dans la pièce 41891, facture de la SEIC du 11.05.21, chaque lampe Philips SON PIA Plus 70W 220 E27 est facturée par la SEIC 97.65. Or on trouve le modèle pour 23 frs sur internet.**

Cette constatation est correcte et nous allons la communiquer à la SEIC et demander des explications. Nous n'avons pas les ressources pour faire ce genre vérification systématiquement. Il faut rappeler que la SEIC est une entreprise en mains intercommunale.

Commentaire: selon la CG, cette vérification peut sembler anodine, mais sur les 600 candélabres de la commune, si la durée de vie d'une ampoule est de 6 ans, c'est 100 ampoules à changer par année.

**Compte 452.3182 Frais de téléphones. Faut-il des téléphones à la déchetterie ?**

Oui c'est totalement justifié. Le collaborateur en charge de la déchetterie a très régulièrement des appels à passer pour assurer l'exploitation du site (commandes de bennes, ordres de transports, etc.).

**QUESTIONS-REPONSES SUR LES PIECES PAR DIRECTION (DICASTERE)****Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique**

**Facture Region Nyon décompte DISREN du 16 février 2021. Le montant de 18'208.47 n'apparaît pas dans le grand livre. Le compte 9259.160 n'apparaît pas dans le grand livre. Sa seule mention est en contrepartie de l'écriture « dissolution provision DISREN » de 35'344.94. Où ce montant a-t-il été imputé ?**

La facture de Fr. 18'208 est payée avec le compte de passif transitoire réservé. Elle apparaît au bilan.

**Alice DURGNAT-LEVI, Municipale**

**TPN : Est-il possible d'avoir l'offre du 1er décembre 2020 pour faire Nyon-Cossy ? Car la facture payée sur le compte 510.3188 contient des frais pour annulation de courses. Ces frais sont-ils contractuels ?**

Commentaire: La pièce a été remise à la CG, qui a pu vérifier la situation.

**Igor DIAKOFF, Municipal**

**Où la fontaine à eau est-elle installée ? Est-il bien raisonnable de louer une fontaine à eau pour 982 frs alors que de l'eau fraîche coule au robinet ?**

Commentaire: aucune réponse n'a été apportée à la CG.

**Jean de WOLFF, Municipal**

**La COGEST a remarqué que le télé-réseau est facturé aux Morettes chaque mois. Ce télé-réseau est-il utilisé ?**

*La SEIC utilise selon l'information reçue utilise le télé-réseau afin de faire le relevé des compteurs dont la commune est propriétaire - à ce stade toutefois la confirmation demandée à la SEIC de ce fait est restée sans réponse de leur part.*

**Est-il possible de consulter la pièce comptable 9900 ?**

Les pièces 9900 sont nombreuses car le logiciel comptable (infolog – ancien) imposait une entrée de données sous le champ Nr de pièce. Le Nr 9900 était utilisé pour toutes les écritures d'actifs transitoires et de ventilation (exemple intérêt passif). Il y a donc plusieurs dizaines de pièces avec ce numéro. La contrepartie de toutes ces pièces se trouve dans d'autres comptes.

Commentaire : la CG note qu'en théorie, il ne peut pas y avoir plus d'une pièce avec le même numéro net que pour chaque écriture doit correspondre une pièce. La CG encourage la pratique d'attribuer un numéro unique à chaque pièce et de documenter chaque écriture avec une pièce comptable.

**Jean-Marc BETTEMS, Municipal**

Aucune question sur une pièce ne concernait cette direction.

**OBSERVATIONS GENERALES FAITES PAR LA GC :**

De manière générale la CG salue l'excellent et scrupuleux travail qui a été accompli. La comptabilité est bien tenue et maîtrisée. La CG remercie également la Municipalité pour sa diligence dans son travail de réponse aux diverses questions.

Inscription du numéro de pièce

Comme l'année précédente, le numéro de chaque pièce comptable n'est toujours pas inscrit sur les pièces elles-mêmes, ce qui complique fortement la recherche d'une pièce. Il faut alors procéder en utilisant le fournisseur comme clé de classement, les pièces étant classées par ordre alphabétique. Cependant pour certains fournisseurs le nombre de pièces est important, il faut alors utiliser le montant pour identifier la pièce.

Dans certains cas, il y a eu des confusions. La CG a en particulier trouvé que certaines factures avaient été classées sous le nom de l'expéditeur de la facture, qui n'était pas le même que celui du fournisseur, rendant là encore la localisation de la pièce et sa consultation malaisée. Probablement pour ces raisons, comme indiqué également plus haut, la CG n'a pas pu localiser certaines pièces.

La CG se réjouit de voir le nouveau système comptable à l'œuvre et rêve du jour où il sera possible de consulter chaque pièce en double-cliquant sur l'entrée correspondante dans le grand livre.

## Rapport de la Fiduciaire

Le 17 mai 2022, la CG a reçu de la part de la Secrétaire municipale, le rapport de l'auditeur sur la vérification des comptes communaux 2021 de la fiduciaire Heller SA.

La CG réitère son vœu de remettre en question l'attribution et la durée du mandat.

### **Les conclusions de la Fiduciaire Heller sont résumées dans les extraits suivants :**

*...Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.*

*Nous nous sommes assurés que le bilan au 31 décembre 2020, tel qu'il a été adopté par le Conseil Communal, a bien été reporté au 1er janvier 2021.*

*Nous avons également constaté que le bilan au 31 décembre 2021, reproduit en annexe, ressort bien des fiches du Grand Livre régulièrement tenu.*

*Les comptes annuels enregistrent à titre de recettes une partie des décomptes finaux des taxations antérieures et les revenus d'impôts de l'année sont en fait enregistrés uniquement sur la base des acomptes facturés aux contribuables. Les taxations finales annuelles sont donc prises en considération ultérieurement.*

*De même pour la péréquation et la facture sociale, les décomptes définitifs de l'année en cours sont établis par l'Etat l'année suivante.*

- *La Municipalité évalue ces décomptes définitifs et provisionne les montants nécessaires à couvrir les charges péréquatives. En 2021, la Municipalité a attribué une provision de CHF 900'000 sur un fonds de réserve. Le décompte final provision totalise de 1,58 millions CHF en faveur de la commune. La Commune n'a prudemment pas comptabilisé KCHF 658 de retour péréquatif en sa faveur.*

### Conclusions

*La comptabilité est tenue, comme d'habitude, avec rigueur et précision.*

*Nous ne pouvons que constater et redire tout le sérieux apporté dans l'organisation administrative et le contrôle interne de la commune...*

## Rapport de la Commission des Finances

La CoFin établit un rapport annexé au présent document. Ce rapport n'est pas soumis à votation. Il est destiné à apporter une analyse globale de la situation financière ainsi que de l'évolution des comptes. Il fait partie intégrante du rapport de la CG. Nous remercions la Commission des Finances pour son excellent travail et son analyse très poussée de la capacité financière de la Commune. La CG soutient pleinement les conclusions de ce rapport. En regard et respect de ce travail conséquent et précis, la CG souhaite que ce soit un membre de la CoFin qui soutienne et commente le rapport devant le Conseil communal.

**CONCLUSIONS****La CG vous remercie de votre attention et vous soumet les conclusions suivantes :**

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil Communal de Prangins**

Vu le préavis municipal 15/22 concernant les comptes 2021,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

Où les conclusions du rapport de la Commission de gestion ainsi que son annexe établie par la Commission des Finances,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2021.
2. d'accepter les comptes de la Bourse Communale de Prangins pour l'exercice 2021 tels que présentés.

**Pour la Commission de gestion :**

Laurence Christen



Karim Kellou



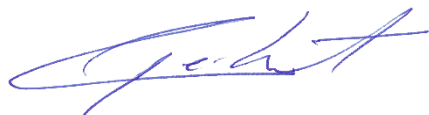
Fabienne Zingg



Blaise Cartier



Rémy Cochet



Sébastien Rumley



Hervé Durnat (Président)

**Prangins, le 13 juin 2022**



## Rapport sur le préavis municipal no 15/22

### Comptes de l'exercice 2021

#### (Annexe au rapport de la Commission de Gestion sur les comptes de l'exercice 2021)

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (COFIN) s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le préavis 15/22. Après une première réunion préparatoire, elle a reçu le Municipal des finances, Mr Jean de Wolff, accompagné de Mr Jean-Marc Bettems. Nous les remercions pour leur disponibilité et d'avoir répondu à nos questions. Les interactions ultérieures ont eu lieu de manière électronique.

La COFIN a souhaité tenter un changement en ne rencontrant pas chaque Municipal individuellement afin de discuter des dépenses et revenus de ses dicastères, en regroupant l'ensemble des points à traiter via le délégué municipal. Ceci ne s'avère pas être la meilleure formule. Nous reviendrons donc l'année prochaine à un modus operandi plus classique et éprouvé.

Aucune question en provenance de conseillers ne nous est parvenue.

#### Évolution générale de la situation

Sur le tableau ci-dessous, on constate l'évolution du résultat de ces dernières années :

En 1'000 CHF	Comptes 2016	Comptes 2017	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021
Administration générale	- 2 691	- 2 662	- 2 943	- 2 509	- 2 664	- 2 655
Finances	17 203	15 170	17 786	17 760	15 378	17 564
Domaines et bâtiments	- 1 109	- 827	- 1 183	- 681	- 809	- 662
Urbanisme, travaux et environnement	- 2 096	- 2 025	- 2 025	- 1 775	- 1 843	- 1 909
Instruction publique et cultes	- 795	- 785	- 843	- 927	- 513	- 845
Police	- 1 738	- 1 608	- 1 716	- 1 817	- 1 849	- 1 748
Sécurité sociale	- 7 887	- 6 892	- 8 852	- 9 994	- 8 323	- 9 732
<b>Excédent/Déficit</b>	<b>887</b>	<b>371</b>	<b>224</b>	<b>57</b>	<b>- 623</b>	<b>10</b>
<b>Dette Bancaire</b>	<b>24 490</b>	<b>24 470</b>	<b>24 450</b>	<b>26 430</b>	<b>28 410</b>	<b>29 500</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>1 641</b>	<b>1 278</b>	<b>963</b>	<b>725</b>	<b>- 148</b>	<b>451</b>

Les résultats 2021 de chaque domaine reviennent à une moyenne pre-covid, à l'exception de la sécurité sociale (essentiellement facture sociale) qui reste très fluctuante.



Les charges liées à nos domaines et bâtiments sont bas pour deux raisons :

- 1) En additionnant tous les montants indiqués dans les remarques du préavis pour des études et travaux non réalisés ou repoussés en 2022, on arrive à Frs 256'750.
- 2) Comme prévu au budget, des amortissements ont été compensés par des prélèvements sur des fonds de réserve pour un total de Frs 781'377.

Les avances sur péréquation et cohésion sociale comptabilisées en 2020 ont été reprises une fois les décomptes définitifs reçus, laissant encore une marge supplémentaire de Frs 341'007.

En fonction des éléments reçus du canton, une avance supplémentaire de Frs 900'000 a été comptabilisée au compte 720.4519.

Si on ajoute aux quatre éléments ci-dessous, le différentiel d'impôts encaissés de Frs 772'070, c'est un montant de Frs 3'051'204 qui embellit le résultat 2021.

Ce chiffre est à mettre en regard avec le déficit budgété de Frs 2'820'549 et il démontre à quel point la commune doit rester attentive aux dépenses dont elle a la maîtrise.

De son côté, l'autofinancement, bien que redevenu positif, est encore loin d'être celui du début de la législature précédente. Afin de se rendre compte des montants qui affectent réellement le ménage communal financé par les impôts, la COFIN suggère que l'autofinancement soit comparativement calculé en ne tenant pas compte des amortissements ainsi que les attributions et prélèvements sur des fonds de réserve liés à des taxes affectées.

### **Commentaires de la COFIN sur les comptes**

Ces comptes sont le reflet de l'activité sur une année 2021 qui est à cheval sur deux législatures, donc avec des activités communales gérées par deux équipes de Municipaux.

En outre, la pandémie a freiné un certain nombre d'activités qui ont été soit revues par le/la nouveau/nouvelle Municipal-e en charge, soit remises à des temps meilleurs.

### **Domaine 1 – Administration générale**

110.3521 - Participation DISREN : Les charges prévues au budget se sont basées sur un décompte fourni par la région. Selon les dernières informations reçues, le solde dû a été réglé ce qui permet de clore le fonds de réserve créé pour couvrir ces dépenses, générant un revenu supplémentaire et extraordinaire de Frs 35'344.94 (110.4521).

110.3522 - Région de Nyon : Les charges budgétées de Frs 20'000 destinées à des prestations payantes n'ont pas été dépensées. Finalement, il s'avère que la région n'a rien fait pour la commune, si ce n'est les activités pour lesquelles elle a été mandatée par le canton et rémunérée par celui-ci.

140.3657 - Subventions énergie-climat : Les montants versés ont dépassé de Frs 9'163.64 ceux disponibles via les taxes encaissées (140.4342) et le prélèvement sur le fond de réserve à disposition (140.4801). Etant donné qu'il n'est pas possible d'avoir un fond de réserve négatif, ce dépassement a été pris sur le ménage communal et sera rattrapé sur la comptabilité 2022. La COFIN aurait préféré voir ici l'utilisation d'un passif transitoire.

De plus, le fond de réserve (9282.140) ayant été vidé, le montant de Frs 65'500.00 réservé dans le cadre du préavis 46/20 (défi citoyen) n'est plus disponible.

180.3137+4359 - Cartes CFF : Le taux de couverture des frais est de 95,8 % démontrant ainsi l'intérêt de la population pour ce service à partir du moment où les voyages ont à nouveau été facilités.

190.3185 - Informatique : Une grosse économie a été remarquée ici. Le mandat de coordinateur informatique n'a finalement pas été nécessaire. La migration du système informatique inclut une partie de gestion de projet. De plus, certaines dépenses ont été reportées en 2022 et seront incluses dans le préavis global qui sera déposé d'ici à fin juin.

## **Domaine 2 – Finances**

210 - Impôts : Le montant reçu est supérieur au budget de Frs 682'700. L'impôt des personnes physiques est fortement en hausse, ce qui est réjouissant pour le futur. A contrario, ceux liés aux transactions immobilières sont à la baisse. Les autres éléments d'imposition sont en ligne avec le budget.

A noter que cette hausse, certes appréciable,, augmente considérablement le point d'impôt par habitant, ce qui aura des répercussions sur les futurs calculs de la facture sociale. Pour nos lecteurs assidus, la COFIN recommande la lecture de la brochure explicative sur le site de l'UCV :

<https://www.ucv.ch/thematiques/economie-et-finances/perequations-financieres/>

220.3523 - Péréquation : L'avance sur le décompte péréquation comptabilisée en 2020 a été utilisée en 2021 comme prévu. Si les montants péréquatifs (versement et retour) sont connus au moment de l'établissement du budget, celui lié au décompte de l'année précédente est toujours une inconnue incontrôlable. Une situation en notre faveur est certes réjouissante mais ne saurait être une garantie pour les années futures. Une telle situation ne s'était plus présentée depuis 2017. Voir tableau en page 108 du préavis.

220.3809 - Attribution à d'autres fonds de réserve : Un montant de Frs 200'000 a été mis de côté pour que la hausse des titres Romande Energie que la commune détient ne soit pas complètement comptabilisée. A raison d'ailleurs, car la valeur du titre a déjà perdu durant les cinq premiers mois 2022 ce qu'elle avait mis douze mois à gagner en 2021.

230.3908/4801 & 450.4909 – Containers enterrés Clos : Cette opération comptable était prévue dans le cadre des travaux d'installation de nouveaux containers au Clos (Voir commentaire sur compte 450.3114). Étant donné que ceux-ci n'ont pas été réalisés, il n'y avait pas lieu de faire ces opérations comptables.

Malheureusement, le changement de système informatique ne permet pas d'amender ces écritures. Ceci aurait transformé l'excédent de revenu en excédent de charge.

## **Domaine 3 – Domaines et bâtiments**

352.3124 – Achat de combustibles : Les pleins ont été faits fin 2020 et début 2022. De ce fait, aucune dépense en 2021.

35x.3121/3124 – Achats d'eau et de combustibles : La COFIN a noté des erreurs de comptabilisation avec des achats d'eau imputés dans les comptes destinés aux combustibles ainsi que des achats de gaz dans ceux de l'eau. Si cela ne change rien d'un point de vue du résultat, cela fausse les comparaisons d'une année à l'autre. Nous recommandons une meilleure attention lors de la comptabilisation ainsi que lors du suivi par le Municipal en charge.

354.3814 – Attribution aux financements spéciaux : Le montant correspond à un décompte établi par le canton et qui alimente le fond de régulation 9282.115. Pour rappel, depuis 2020 le chapitre 354 n'est plus équilibré, ayant été estimé que le fonds de réserve pour ce bâtiment (9282.110) est à un niveau suffisant en cas de travaux. Ce choix permet également un revenu supplémentaire de ~Frs 105'000.

#### **Domaine 4 – Urbanisme, Travaux, Environnement**

430.3650/4801 : ces deux écritures correspondent à un émoulement pour place de parc qui a été remboursé une fois que des places ont été créées sur une propriété privée.

#### **Domaine 5 – Instruction publique et cultes**

570.3012 – Salaire du personnel occasionnel : Budget prévu trop large pour une prestation ne commençant qu'au mois d'août.

#### **Domaine 6 – Police & Domaine 7 – Sécurité sociale**

Pas de remarques particulières

#### **Bilan - Fonds de réserve STEP/EC/EU**

9280.100/101/102 – Fonds de réserve STEP/EC/EU : Les remarques de la COFIN ont enfin été entendues et une différenciation des fonds de réserve a été mise en place conformément à l'article 52 du règlement en vigueur. La valeur du fond 9280.100 au 1er janvier a été répartie comme suit :

60% pour 9280.100 Fonds réserve - épuration STEP (existant)

20% pour 9280.101 Fonds réserve - épuration EC (nouveau)

20% pour 9280.102 Fonds réserve - épuration EU (nouveau)

Les attributions (461.3811) et prélèvements (462.4811) des comptes 2021 ont bien impactés ces nouveaux fonds.

La COFIN suggère que les deux nouveaux fonds créés soient renommés afin d'utiliser le terme « canalisations » au lieu de « épuration ».

Reste à voir en pratique si et comment la comptabilité du chapitre 461 va être adaptée dès 2022 afin de séparer tous les coûts et revenus relatifs aux canalisations EC de ceux liés aux canalisations EU.

#### **Bilan – Structure & Dettes**

Comme indiqué en page 88, on voit une nette amélioration du bilan. Désormais, la commune « possède » plus de valeurs qu'elle n'en doit.

Du côté des emprunts à long terme, ceux qui avaient un taux d'intérêt élevé sont arrivés à échéance. A part un emprunt à 0,7%, tous les autres sont entre 0 et 0,5%. Cette situation permet à la commune de maintenir pour l'instant une charge d'intérêt faible, mais cette situation est déjà en train de se retourner et va péjorer nos comptes en fin de législature.

### **Engagements hors bilan**

Le préavis indique deux engagements hors-bilan, le rapport de la fiduciaire n'en n'indique qu'un, et celui du SDIS est toujours manquant, malgré son acceptation par le Conseil Intercommunal en septembre 2021 (Préavis 02/2021). La COFIN suggère à la Municipalité de corriger cet inventaire et de vérifier si d'autres cautionnements ont été acceptés dans le cadre des associations intercommunales.

### **Conclusion**

La COFIN note que le très léger excédent de revenu en 2021 est essentiellement dû à des travaux non réalisés, des amortissements prélevés dans des réserves, un retour cantonal positif et quelques impôts plus favorables que budgétés. Ceci ne saurait en aucun cas être le signe d'une situation extrêmement positive et invite le Conseil Communal à rester prudent et attentif avant d'investir à tout va.

Le présent rapport ne contient pas de recommandation d'acceptation ou de refus des comptes dans la mesure où ceci est une prérogative de la Commission de Gestion. Toutefois au vu de l'analyse effectuée dans le présent rapport, les membres de la COFIN souhaitent transmettre le message suivant : les membres de la COFIN présents voteront à l'unanimité l'acceptation des comptes 2021 en séance plénière du Conseil.

Prangins, le 13 Juin 2022.

La Commission :



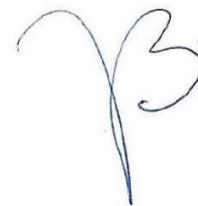
Nicolas Aeschimann



Joanna Baird



Isabelle Hering



Bernard Jeangros



Claude Perret



Marie-Josée Rigby



Peter Dorenbos

Président de la COFIN